

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Le conseil municipal s'est réuni lundi 4 juillet sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire et a délibéré sur les questions suivantes:

Etaient présents: M. Deschodt, M. Avart, M. Ducrocq, M.Penez, M.Dambricourt, Mme Sagniez, M. Berquez, MmeDeram, M.Vermeersch, MmeDanset, Mme Cousaert, Mme Rousselle, MmeIsola, MmeQuestier, Mme Dufour, M.Blin, Mme Lamarque,

Excusés: M. Guilbert (procuration à Mme Dufour), M. Duval (procuration à M. Dambricourt), M. Marie (procuration à M.Blin) M.Crepin (procuration à Mme Lamarque) M.Vanpoperinghe (procuration à Mme Questier), MmeErckelboudt.

En ouverture de séance M. le maire indique avoir reçu la démission de M. Sylvain Vandebussche conseiller municipal, élu sur la liste de M. Eric Blin. La suivante de la liste, Mme Sophie Samyn, n'ayant pas souhaité siéger c'est M. Raymond Crépin qui occupera le poste de conseiller municipal vacant. Absent lors de cette séance il a néanmoins été installé dans ses fonctions.

Prix des repas à la cantine scolaire

Pour simplifier la tarification des repas à la cantine il a été proposé de fixer les tarifs à: 5€ pour les enseignants; 3€ pour les enfants de maternelle; 3,20€ pour les enfants de primaire; et 4,30€ pour les extérieurs. Le prix de revient d'un repas est de 6,26€. Adoption à l'unanimité. En outre le conseil a adopté par 11 voix contre 10 la facturation de 1€ le repas pris jusqu'ici gratuitement par le personnel de cantine.

Forfait fournitures scolaires

Le forfait pour les fournitures scolaires sera à la rentrée 2016 de 47€ au lieu de 46€ l'an dernier.

Bus des collégiens

Le conseil a décidé à l'unanimité de poursuivre la prise en charge du transport des collégiens des établissements publics et privés de Loverstel à hauteur de 50% du coût facturé aux familles. Voté à l'unanimité.

Entretien de l'espace vert du lit remblayé de la Colme, incidence sur le montant de l'attribution de compensation de la CCHF

Après la prise de compétence par le Sivom et l'intégration dans les espaces verts du lit remblayé de la Colme, l'attribution définitive de compensation versée par la CCHF se monte désormais à 39778,61€.

Remboursement d'une facture à l'association le Brueghel

L'association a fait résilier un contrat pour compteur forain facturé 123 €. La commune la remboursera (1 voix contre).

Demande de subvention complémentaire de l'association Futsall

Afin de développer ses activités l'association a demandé un complément de subvention: la somme de 400 euros a été votée (1 voix contre)

Demande de subvention du Challenge des monts de Flandre

Il a été décidé d'attribuer une subvention de 50€ à cette association qui organise 12 courses à pied dans autant de communes (1 voix contre).

Décision modificative

Les élus ont voté la décision budgétaire modificative qui s'équilibre en fonctionnement à 65024€ et en investissement à 41986€ (19 voix pour et 2 voix contre).

Maison médicale – terrain, vente et classement

Afin de permettre la construction de la maison médicale dont le permis de construire a été délivré en juin, le conseil a validé la vente d'une parcelle de terrain de 644m² pour un montant de 24472€, frais en sus. Cette vente entraîne le classement en domaine public communal du reste de la parcelle afin que la CCHF puisse réaliser la voirie et le parking (unanimité).

Ancienne mairie: démolition et mise en vente

L'ancienne mairie sera démolie par l'entreprise SLDT Lebriez de Watten pour un montant de 39684€. La vente du terrain nu de 511m² a été estimée par le service des domaines à 66500€ prix de mise en vente, frais en sus. Les acheteurs ont jusqu'au 31 août pour se faire connaître. Cette mise en vente entraîne le déclassement du terrain du domaine public en domaine privé communal. Adoption par 19 voix pour et 2 voix contre.

Vente terrain rue de Millam

Le conseil a décidé la mise en vente d'une parcelle de terrain de 461m² rue de Millam à M. et Mme Debacker d'Hazbrouck qui ont obtenu le permis de construire pour leur habitation au prix de 40000€, frais en sus (unanimité).

Eclairage public, travaux d'investissement parking maison médicale et rue des Tulipes

La part revenant à charge de la commune pour l'éclairage public du parking de la maison médicale s'élève à 33 820 €. Pour l'éclairage public rue des Tulipes, la part communale s'élève à 22 350 €. Le financement est réparti à 70% pour le SIECF et 30% pour la commune. Adoption à l'unanimité.

Prolongation de la convention avec Satelec

La compétence éclairage public n'étant prise en charge par le SIECF que le 1er janvier 2017, et le contrat de maintenance avec Satelec s'arrêtant le 30 septembre, le conseil a décidé de continuer à utiliser les services de cette société pour les 3 derniers mois de l'année.

Installation d'une nouvelle sirène

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec l'Etat pour la mise en place d'une sirène d'alerte sur le toit de la mairie. La commune prendra en charge les branchements électriques et les contrôles.

Aire de service de camping-cars

Le prix du jeton délivrant eau et électricité à la borne de service passera de 2€ à 4€ à partir du 15 juillet prochain. L'aire de service remporte un grand succès et les camping-caristes ne payent ni taxe de séjour, ni droit de place.